



## État daté non inclus dans l'acte de vente

Par **Coco151264**, le **17/10/2019** à **23:55**

Bonjour, une amie a acheté récemment un bien immobilier. Le notaire qui a rédigé l'acte n'a pas inclus l'état daté dans l'acte de vente. Une semaine plus tard, celui ci adresse l'état daté et demande à mon amie de signer l'état daté, à posteriori, et verser la somme de 1 200€. Est ce normal?? Le notaire a t'il commis une faute en n'incluant pas ce document à l'acte et en n'informant pas officiellement mon amie sur le montant des charges de copropriété? Doit elle régler cette somme?

Merci de votre réponse